

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS 2020/2166

portant sur les modulations possibles par l'Agence régionale de santé dans les contrats d'aide à l'installation, à la première installation et d'aide au maintien d'activité des infirmiers dans zones très sous dotées en offre de soins en infirmiers.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France n°DOS 2020/2167 portant sur l'adoption du contrat type régional d'aide à l'installation des infirmiers dans les zones très sous dotées;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France n°DOS 2020/2168 portant sur l'adoption du contrat type régional d'aide à la première installation des infirmiers dans les zones très sous dotées ;
- VU** l'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France n°DOS 2020/2169 portant sur l'adoption du contrat type régional d'aide au maintien des infirmiers dans les zones très sous dotées ;
- VU** l'avis publié au journal officiel le du 1 mars 2018 relatif à l'avenant n° 5 à la convention nationale organisant les rapports entre les infirmiers et l'assurance maladie ;

CONSIDÉRANT que l'Agence régionale de santé peut prévoir des modulations dans les contrats régionaux relatifs aux aides à l'installation, à la première installation et au maintien des infirmiers dans les zones très sous dotées ;

CONSIDÉRANT que certaines modulations prévues dans les contrats types régionaux nécessitent d'établir la liste des zones identifiées par l'ARS comme particulièrement déficitaires en infirmiers, objet du présent arrêté ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des bassins de vie / pseudo-cantons éligibles à certaines modulations est établie à partir des territoires les plus en difficulté, à savoir :

- l'ensemble des zones très sous dotées, telles que listées dans l'arrêté de l'Agence régionale de santé n° 2165/2020 ;
- une sélection additionnelle de zones sous-dotées, selon des indicateurs de démographie médicale et/ou de fragilité sociale ;

La liste des bassins de vie / pseudo-cantons est jointe en annexe de cet arrêté.

ARTICLE 2^e: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3^e: Le Directeur de l'offre de soins et les directeurs départementaux de l'Agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4^e: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 10 décembre 2020

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

**Annexe Liste des bassins de vie/ pseudo-cantons d'Ile-de-France
éligibles à certaines modulations des contrats conventionnels**

Code INSEE du bassin de vie ou du pseudo-canton	Libellé du bassin de vie ou du pseudo-canton	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune
9205	Boulogne-Billancourt-2	92072	Sèvres
7821	Versailles-2	78117	Buc
		78322	Jouy-en-Josas
		78343	Les Loges-en-Josas
		78640	Vélizy-Villacoublay
		78686	Viroflay
7806	Houilles	78124	Carrières-sur-Seine
		78311	Houilles
		78418	Montesson
9223	Saint-Cloud	92033	Garches
		92047	Marnes-la-Coquette
		92064	Saint-Cloud
		92076	Vaucresson
		92077	Ville-d'Avray
7899	Versailles	78646	Versailles
7817	Sartrouville	78396	Le Mesnil-le-Roi
		78358	Maisons-Laffitte
		78586	Sartrouville
9220	Nanterre-2	92073	Suresnes
91200	Dourdan	91035	Authon-la-Plaine
		91145	Chatignonville
		91175	Corbreuse
		91200	Dourdan
		91247	La Forêt-le-Roi
		91284	Les Granges-le-Roi
		91495	Plessis-Saint-Benoist
		91519	Richarville
		91525	Roinville
		91546	Saint-Cyr-sous-Dourdan
		78569	Sainte-Mesme
		91547	Saint-Escobille
		78564	Saint-Martin-de-Bréthencourt
78537	Saint-Arnoult-en-Yvelines	78164	Clairefontaine-en-Yvelines
		78125	La Celle-les-Bordes
		78349	Longvilliers
		78499	Ponthévrard
		78522	Rochefort-en-Yvelines

Code INSEE du bassin de vie ou du pseudo-canton	Libellé du bassin de vie ou du pseudo-canton	Code INSEE de la commune	Libellé de la commune
		78537	Saint-Arnoult-en-Yvelines
		78601	Sonchamp
78531	Rosny-sur-Seine	78057	Bennecourt
		78089	Bonnières-sur-Seine
		78147	Chaufour-lès-Bonnières
		78255	Freneuse
		78276	Gommecourt
		95301	Haute-Isle
		78320	Jeufosse
		95523	La Roche-Guyon
		78668	La Villeneuve-en-Chevrie
		78337	Limetz-Villez
		78344	Lommoye
		78391	Méricourt
		78410	Moisson
		78437	Mousseaux-sur-Seine
		78528	Rolleboise
		78531	Rosny-sur-Seine
		78558	Saint-Illiers-la-Ville
9217	Meudon	92022	Chaville
		92048	Meudon